

LES NORMES DE SANTÉ

Actes du colloque

6 mai 2008

Centre culturel

d'Auderghem

Coordination rédactionnelle : Alain Cherbonnier

Graphisme : Carine Simon

Question Santé 02/512 41 74

E-mail : info@questionsante.org

www.questionsante.org

Introduction

Patrick Trefois

Les combats actuels de la prévention nous offrent un champ d'observation propice à la réflexion. Ainsi, la lutte contre le tabac ou l'obésité nous démontre combien est ténue la limite à respecter pour ne pas tomber dans la stigmatisation des consommateurs de tabac ou des personnes de poids «hors normes». En ce début de troisième millénaire, nous assistons peut-être, sans en prendre pleinement conscience, à un glissement de normes en matière de santé. Maintenir un état de «bonne santé» ne tendrait-il pas à devenir un devoir, voire une obligation ?

Agir sur les comportements individuels afin que l'individu fasse des choix favorables à sa santé semble une excellente idée. Mais cette seule action sur l'individu est cependant vouée à un échec certain si elle ne s'intègre pas dans un ensemble de mesures collectives. Plus grave, l'action visant le seul individu sans décisions politiques ambitionnant d'améliorer ses conditions et son environnement de vie peut le placer au centre d'injonctions paradoxales. Il est difficile de concilier, d'une part, des messages invitant à se réaliser, à être soi-même et à être acteur de sa vie et, d'autre part, des avertissements incitant à gérer son capital santé, à adopter un comportement standardisé et des recommandations multiples visant à préserver sa santé. La tâche est encore plus complexe si l'on vit dans des conditions et un environnement peu compatibles avec l'adoption de ces comportements ! Cette situation peut ainsi amener l'individu à une démobilisation totale et au découragement.

Les normes, parlons-en...

Qu'est-ce qu'une norme sociale ? Pour faire simple, les normes sociales sont des comportements prescrits par une société à une époque donnée. Elles ont généralement un caractère implicite et sont intériorisées par les individus. Elles s'inscrivent dans l'inconscient collectif. Il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas. Et ces actes «normaux» varient même au cours d'une journée selon le milieu dans lequel nous évoluons : travail, famille, amis, etc.

Toutes ces normes reflètent les systèmes de valeurs en vigueur dans un groupe social. Elles remplissent une fonction: elles contribuent à la cohésion sociale.

Il y a une relativité historique des normes. Ainsi, les châtiements corporels, prônés comme une méthode éducative dans un passé pas si éloigné, sont maintenant perçus comme des actes de maltraitance. Il y a aussi une relativité au sein de la société, car les normes peuvent varier selon les groupes sociaux : consommer de l'alcool peut être condamné pour des raisons morales ou médicales. Mais ce même comportement peut être valorisé : c'est une marque de virilité dans certains milieux ou certaines circonstances, où c'est la sobriété qui est perçue comme anormale.

Il est des normes informelles : les plus banales sont par exemple les codes de politesse. Ainsi, saluer les gens est une norme sociale acquise ; elle traduit une valeur (si je te

dis bonjour, c'est que je te respecte, ou c'est un signe que la convivialité est importante pour moi). Il existe aussi des normes formelles. Ainsi, les normes juridiques précisent ce qui est légal (à ne pas confondre avec ce qui est « normal »). Elles ont un caractère impératif et leur non respect entraîne la sanction. C'est l'Etat qui, via ses corps spécialisés, édicte les lois et veille à leur application. Remarquons, bien que cela nous éloigne de notre sujet, que les lois peuvent s'appliquer plus tendanciellement à certaines personnes qu'à d'autres: le vol perpétré par un marginal n'est pas sanctionné de la même manière que le vol en col blanc; un acte de petite délinquance n'a pas toujours les mêmes conséquences selon qu'il est commis par un jeune homme d'un quartier défavorisé ou issu de la classe moyenne dans une commune aisée.

Différents scénarios caractérisent les rapports entre normes sociales et juridiques. Certains défendent l'idée que la norme juridique est le reflet de la norme sociale. D'ailleurs, on constate que les lois sont d'autant plus respectées qu'elles émanent de la norme sociale. Mais parfois, à certaines époques, un conflit intervient entre la norme juridique et la norme sociale. C'est alors via la jurisprudence que la norme juridique peut évoluer dans des limites plus compatibles avec le consensus social.

L'évolution de la norme sociale peut inspirer le législateur : c'est par exemple le cas dans l'adoption des lois sur l'interruption volontaire de grossesse ou sur l'euthanasie. Inversement, il arrive que la norme juridique soit utilisée par le législateur (le Parlement) pour induire une norme sociale. Les lois en matière de répression de l'ivresse et de code de la route et, plus récemment, en matière de tabagisme en sont les témoins.

La transgression de la norme

Les comportements de transgression de la norme ne dépendent pas du caractère informel ou formel de celle-ci. Certaines normes informelles sont très prégnantes et donc respectées : citons la non ingérence dans un conflit entre conjoints, du moins si l'on n'est pas un proche ; ou encore l'habitude de « s'endimancher » pour passer un examen. D'autres normes informelles sont remises en question dans les faits, comme par exemple des règles de politesse et de bienséance. De façon parallèle, des normes soutenues par des textes juridiques peuvent être peu appliquées (observons le nombre de personnes usant d'un téléphone mobile au volant) ou au contraire très respectées.

Le non respect d'une norme sociale peut entraîner la réprobation. Car la norme produit la déviance. Ce dernier terme caractérise d'ailleurs une personne dont le comportement s'écarte de la norme sociale admise. Comme le précise Laurent Mucchielli, « *pour qu'une situation de déviance existe, il faut que soient réunis trois éléments :*

- *l'existence d'une norme ;*
- *un comportement de transgression de cette norme ;*
- *un processus de stigmatisation de cette transgression. »¹*

Tout dépend de la manière dont les individus vont réagir à la non adoption de la norme par un tiers : indifférence, indulgence ou condamnation ? Certaines transgressions rencontrent une tolérance, sociale sinon juridique, comme les violences conjugales. D'autres transgressions entraînent un rejet du déviant (par exemple les toxicomanies) ou, face à des normes coulées dans la loi, une sanction juridique (vol, agression).

La notion de « norme » sous-entend celle de « pouvoir » : elle est bien sûr acceptée par le plus grand nombre, mais aussi imposée par lui ou imposée par la Loi. Une personne hors norme qui est rejetée par le plus grand nombre et/ou par la Loi se marginalise. Et, sur le plan personnel, le non respect de la norme peut se traduire par un sentiment de culpabilité.

Les normes de santé

Les normes de santé ont-elles un statut particulier ? Je pense que les normes sociales qui ont pour champ d'application la santé sont particulièrement investies aujourd'hui, dans la mesure où la santé est une valeur montante dans notre société (pour des raisons économiques notamment). Les « bons » comportements de notre époque tendent à être souvent prescrits par des arguments de santé, et cette dernière édicte dans ce cadre des normes, tout comme les religions et la morale.

Des normes de santé profanes existent, issues de la tradition, de la coutume : les exemples les plus évidents sont liés à l'hygiène, à l'alimentation (notamment celles des bébés), etc. Elles coexistent ou entrent en conflit avec des normes édictées par le savoir médical, scientifique, épidémiologique. Des phénomènes de mode interviennent également dans les normes de santé : les normes d'hier peuvent devenir les déviances d'aujourd'hui. Ainsi, accepté et valorisé pendant bien longtemps pour ses vertus et ses usages hédonistes, signe de reconnaissance sociale aussi, le tabac est devenu l'ennemi public que nous connaissons. L'acte de fumer est « dénormalisé ». Le fumeur qui allume une cigarette dans un restaurant est maintenant un délinquant puisqu'il enfreint une loi.

A l'inverse, des déviances d'hier sont devenues les normes d'aujourd'hui. Coucher son enfant sur le dos était, il y a encore 15 à 20 ans, formellement déconseillé par tous les pédiatres et manuels de puériculture. Actuellement, le conseil et l'enfant ont viré de 180°...

Le devoir de responsabilité : nouveau signe de l'individualisme ?

Un phénomène, me semble-t-il, fait irruption dans la vie sociale : le devoir de responsabilité face à sa santé. Je l'illustrerai par deux anecdotes.

J'ai lu récemment dans la presse : « *le Premier ministre britannique lie le "droit aux soins" au "devoir de responsabilité". (...) Les personnes qui n'adopteraient pas une attitude responsable vis-à-vis de leur santé risquent de perdre leur droit aux soins.* » Soulignons simplement, ici aussi, un virage à 180° : les principes fondamentaux du National Health Service étaient sous-tendus par une notion d'accès universel aux soins !

Un autre exemple ? Le 28 avril 2008 était une journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Dans ce cadre, nous avons reçu une invitation à une conférence de presse présentant les résultats d'une enquête. Je cite : « *Celle-ci étudie en détails comment les employés font face au stress, à la fatigue, au sommeil, quelles sont leurs habitudes alimentaires, en matière de sport et de mobilité, comment ils perçoivent l'ambiance sur le lieu de travail et quels sont leurs temps libres. Sont-ils mentalement et physiquement en mesure de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi ? (...) De récentes études ont démontré que le rendement moyen des employés se situe à seulement 20 à 40% de*

leurs capacités. Comment les entreprises peuvent-elles augmenter ce niveau ? » Un orateur allait traiter de « *la gestion de la santé d'un point de vue holistique : exemples d'actions pour augmenter le rendement du personnel et améliorer de manière durable sa résistance physique et mentale, tant sur le lieu de travail que dans la sphère privée* ».

Notons au passage qu'on semble entrer en pleine confusion des rôles avec des employeurs qui feraient irruption dans la vie privée des travailleurs. Mais une question essentielle qu'éveille cette responsabilisation de l'individu travailleur est le risque qu'on se préoccupe moins de la création de conditions de travail favorables à la santé... Or l'action sur l'environnement de travail est fondamentale en termes de couverture de population et de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Que penser de ces discours invoquant la responsabilisation de l'individu vis-à-vis de sa santé ? Représentent-ils les prémices d'une nouvelle norme de santé ? Aurons-nous, nous ou nos enfants, le devoir de veiller à rester des outils performants pour nous-mêmes et pour la vie économique ? Serons-nous considérés comme des individus totalement maîtres de notre santé et capables de gérer notre bien-être – et notre efficacité au travail – indépendamment des conditions de notre environnement ? Que penser de cette visée d'exclusion à l'accès aux soins, subventionnés par la société, des individus inaptes, malades par leur faute, leur irresponsabilité et leur incompétence ?... Ces questions, qui justifieraient un vaste débat citoyen, semblent malheureusement encore très peu évoquées dans notre société.

Un scénario infernal ?

Un dernier élément important dans notre réflexion sur les normes de santé est d'une tout autre nature. De nombreux sociologues ont fait le constat suivant : l'être humain dispose d'énormes capacités d'adaptation pour se conformer à ce que son entourage attend de lui. Ainsi, une personne perçue comme déviante et objet de stigmatisation pourrait selon certains endosser ce rôle. Et si ce personnage de déviant se pérennise, il pourrait induire une modification des relations sociales et des traits de caractère de l'individu. Des personnes entrent ainsi dans des « carrières » de déviant. En tentant d'aider des personnes par la promulgation trop stricte de normes de bonne santé, la santé publique pourrait bien enfermer certains dans leurs problèmes et ajouter un déterminisme supplémentaire à leur comportement.

Vous le voyez, il y a matière à discuter... C'est ce que nous vous proposons de faire, avec nos invités, qui éclaireront chacun une facette complémentaire de cette réflexion sur les normes de santé.

Patrick TREFOIS est médecin généraliste
et directeur de l'ASBL Question Santé

1. La déviance : normes, transgression et stigmatisation, Sciences Humaines n° 99, 1999, pp. 20-25.